

CHARTRE DU LANCEUR D'ALERTE

Dans le cadre de sa démarche d'entreprise responsable, le groupe HTL met en place différentes mesures qui visent à :

- Garantir la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs,
- Protéger l'environnement,
- Prévenir les risques de non-conformité aux lois et réglementations applicables.

Par la présente Charte du lanceur d'alerte, le groupe HTL s'engage à :

- Maintenir une culture d'entreprise où chacun de ses collaborateurs peut exprimer ses préoccupations et dialoguer en toute confiance notamment avec son supérieur hiérarchique et la Direction du groupe HTL
- Encourager chaque collaborateur à signaler un fait grave ou un comportement illégal ou contraire au Code de conduite et d'éthique du groupe HTL (par exemple, discrimination ou harcèlement au travail ; fraude ; tout fait de corruption ou de trafic d'influence ; dépenses à des fins illégales ; vol ; violations des droits humains et des libertés fondamentales, etc.)
- Mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle qui permet à ses collaborateurs et aux tiers partenaires du groupe HTL de faire un signalement en toute confidentialité
- Créer et maintenir une procédure consultable par tous qui encadre le dispositif d'alerte et précise notamment les modalités du recueil et du traitement d'une alerte
- Protéger le lanceur d'alerte qui agit de bonne foi, en particulier pour le faire bénéficier du régime de protection prévu par la loi
- Evaluer toute alerte reçue et prendre des mesures appropriées pour remédier aux conséquences négatives d'une non-conformité et d'un comportement inapproprié

Qui peut faire un signalement ?

- L'ensemble des collaborateurs du groupe HTL (internes ou externes, temporaires ou occasionnels)
- Tout tiers (par exemple, fournisseur ou client du groupe HTL)

Comment faire un signalement ?

En contactant :

Votre supérieur hiérarchique ; la Direction d'HTL ; le Département Ressources Humaines ; ou le Département Légal et Compliance

En contactant le Référent Ethique du groupe HTL :

Par mail à l'adresse dédiée : ethique@htlbiotech.com

En contactant notre prestataire tiers :

Par téléphone : N° 09 73 79 55 10 (9h-18h du lundi au vendredi)

Par mail : htl@alert-online.fr

Pour connaître les modalités mises en place par le groupe HTL pour traiter les alertes et, en particulier, les droits et devoirs de chacun, veuillez consulter le document « PROCEDURE D'ALERTE ETHIQUE GROUPE HTL », disponible sur notre Site Internet <https://htlbiotech.com>



Le 12 Janvier 2022,
Yvon Bastard, Président